



*Primature / Primate*  
*Office de Management et des Ressources Humaines*  
(OMRH)

Port-au-Prince, le 26 mars 2018

**MEMORANDUM**

L'Office de management et des ressources humaines (OMRH) présente ses compliments à tous les ministres et directeurs généraux des organismes autonomes à caractère culturel et administratif et croit nécessaire d'appeler leur attention sur le fait que, suivant les prescriptions de l'article 29 de l'arrêté du Premier ministre, en date du 19 février 2018, établissant le statut particulier du Corps d'administrateurs civils d'Etat, l'OMRH est l'institution chargée de prendre toutes les dispositions pour la mise en place de ce Corps.

Aux termes de l'article 3 de l'arrêté susmentionné, peuvent intégrer ledit Corps :

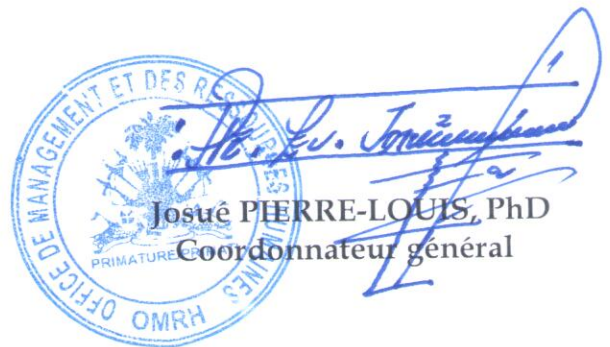
- a. *« les hauts cadres de l'administration publique ayant exercé une fonction politique et répondant aux exigences des emplois de catégorie A du décret du 17 mai 2005 portant révision statut général de la fonction publique et justifiant d'une expérience dans un poste de carrière dans la fonction publique d'au moins quinze (15) ans après avoir obtenu leur licence;*
- b. *les directeurs et les assistants directeurs ayant au moins dix (10) ans d'ancienneté dans la fonction publique après avoir obtenu leur licence, sept*

*(7) ans d'expérience au moins après la maîtrise, ou cinq (5) ans d'expérience au moins après le doctorat;*

- c. les diplômés de l'École Nationale d'Administration et de Politiques Publiques (ENAPP) et des grandes écoles d'administration publique répondant aux exigences des emplois de la catégorie A du décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique et justifiant d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans l'administration publique;*
- d. les administrateurs civils d'État recrutés par voie de concours selon les règles d'accès définies par la loi et le présent arrêté. »*

En conséquence, tous les fonctionnaires remplissant les conditions requises sont invités à soumettre leurs dossiers à l'OMRH, au plus tard le 31 mai 2018, en vue de leur intégration à ce Corps.

L'Office de management et des ressources humaines profite de l'occasion pour renouveler à tous les Ministres et Directeurs généraux des organismes autonomes à caractère culturel et administratif l'assurance de sa considération distinguée.



**Josué PIERRE-LOUIS, PhD**  
Coordonnateur général